

Besoins en tickets services et produits d'hygiène des personnes vivant en squat ou bidonville et/ou exclues du droit commun de l'aide alimentaire

Décembre 2020

Recommandations du Collectif
National Droits de l'Homme
Romeurope

COLLECTIF
NATIONAL DROITS DE L'HOMME
ROMEUROPE

CNDHRomeurope



CNDH_Romeurope



www.romeurope.org

Les mesures de confinement du printemps et de l'automne 2020 frappent de plein fouet les populations des bidonvilles et squats, déjà très fragilisées par des années de précarité et d'expulsions. L'arrêt quasi-complet des activités génératrices de revenus (travail souvent précaire ou informel, contrats courts, intérim, autoentreprise, récupération, ferrailage...) a fait basculer dans une pauvreté encore plus extrême et durable les 15 à 20 000 personnes, dont 30 à 40 % d'enfants, vivant en bidonville et squat en France métropolitaine. **Les besoins alimentaires et de produits d'hygiène demeurent criants.** L'impact socio-économique de la crise aura vraisemblablement un impact dans la durée qu'il convient d'adresser dès maintenant.

Une enquête flash menée par le [CNDH Romeurope](#) auprès de ses membres sur les besoins en chèques services exprimés par les habitants des squats et bidonvilles, révèle que **près de 10 000 personnes éprouvaient des difficultés à subvenir à leurs besoins au mois de novembre 2020.**

Notre enquête donne un chiffre *a minima*, portant essentiellement sur les habitant·e·s de squats et bidonvilles originaires de l'Union européenne dans 15 départements. Il ne s'agit là que des personnes que nos membres accompagnent au quotidien et donc pas d'une photographie à un instant T de tous les besoins alimentaires des personnes éloignées du « droit commun de l'aide alimentaire ». Les associations mobilisées auprès des travailleurs et travailleuses du sexe, des habitant·e·s de squats et bidonvilles originaires de pays tiers, des personnes vivant à la rue, en campement (tentes) ou dans des hôtels sociaux témoignent aussi de **besoins urgents qui se font ressentir.**

Distribués lors du premier confinement, les chèques services ont permis de couvrir rapidement des besoins de première nécessité tels que la nourriture et les produits d'hygiène. Interrogés sur cette modalité, les bénéficiaires ont déclaré que ce support les a aidés à subvenir à des besoins qu'ils n'auraient pas pu couvrir autrement. Les chèques services étant utilisables dans tous les magasins habituels, ils permettent à ces familles de faire leurs courses à la fréquence voulue, ne concurrençant pas d'autres activités comme leur recherche de travail.

Les transferts monétaires, déjà largement utilisés dans l'aide alimentaire internationale, permettent une **meilleure couverture des besoins grâce à l'autonomisation des personnes en respectant leur choix et leurs habitudes alimentaires.** Comparativement à la distribution de denrées alimentaires, les chèques services nécessitent une logistique plus faible, sont davantage compatibles avec le respect des gestes barrières et limitent le gâchis alimentaire.

Malgré une meilleure couverture des besoins en aide alimentaire sur les territoires par rapport au premier confinement grâce à l'enveloppe débloquée par l'État, nous constatons qu'un grand nombre de personnes vivant en squat et/ou en bidonville restent exclus de cette aide. **En effet, ces structures exigent souvent des preuves d'ancrage territorial par domiciliation ou orientation formalisée de travailleurs sociaux pour**

pouvoir être inscrit sur la liste des bénéficiaires. Or, les personnes habitant en squat ou bidonville et perçus comme Roms ont des difficultés d'accès à ces services pour de multiples raisons. L'offre elle-même n'est parfois pas adaptée : par exemple, le don de colis alimentaire ne convient pas à des familles vivant en hôtel sans possibilité de cuisiner. La distribution ponctuelle de repas chauds le soir n'est pas non plus adaptée pour des familles avec des enfants, d'autant plus pour ceux qui sont en bas âge. Dans d'autres cas plus critiques, elles peuvent également faire face à des refus liés à leurs origines.

Pour couvrir ces besoins, le déploiement d'une aide alimentaire coordonnée et concertée entre les acteurs associatifs et les publics concernés est essentiel. Compte tenu de la diversité des besoins et des situations sur les territoires, il n'existe pas de réponse unique et les chèques services sont une des solutions efficaces.

L'absence de dialogue et de concertation avec les habitant·e·s des bidonvilles / squats dans les réponses à la crise alimentaire mises en place lors du premier confinement a été regrettée a posteriori par ces mêmes acteurs. Si l'urgence et la situation inédite du confinement du printemps 2020 explique en partie cet écueil, il nous semble aujourd'hui nécessaire de **repenser l'implication des premiers concernés dans la réflexion et les prises de décisions concernant l'aide dont ils seront bénéficiaires.** Les associations et collectifs citoyens sont aussi des acteurs incontournables des discussions autour de cette aide alimentaire.

Seul un travail partenarial fort entre tous les acteurs institutionnels et associatifs sur le plan local permettra de trouver des solutions aux écueils rencontrés lors du premier confinement lors de la distribution de chèques services (altération du rapport entre les travailleurs sociaux et les bénéficiaires des chèques services, difficultés dans l'urgence à garantir l'équité de ces distributions au regard de besoins identifiés...).

Nos recommandations

1. **Débloquer des moyens financiers pour relancer la distribution de chèques services** à l'attention de toutes les personnes précaires éloignées du « droit commun de l'aide alimentaire », dont les 10 000 personnes habitant en squat et bidonvilles en France métropolitaine identifiées par nos associations, mais aussi les personnes contraintes à vivre dans des campements ou à l'hôtel. Ce soutien financier exceptionnel devra durer au moins jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.
2. Quand cela est nécessaire, sur la base d'un diagnostic coordonné, alterner **cette distribution de chèques services à des dispositifs de distribution en nature de denrées alimentaires et de produits d'hygiène** afin de fournir une palette de solutions adaptée aux besoins des premiers concernés.

3. En fonction des territoires et des acteurs implantés localement, **diversifier les manières de distribuer ces chèques afin que cette démarche ne repose pas exclusivement sur les épaules des associations**. La distribution de ces chèques pourrait par exemple être réalisée par les Centres Communaux d'Action Sociale dans certaines communes.
4. Au-delà du financement des chèques, **financer le support, le suivi et l'évaluation autour de la distribution** (pour assurer un ciblage des bénéficiaires qui permettent une égalité de traitement, effectuer un monitoring et évaluer l'impact dans le temps des opérations de distribution).

Pour aller plus loin

Quelques principes sur l'aide alimentaire dans les bidonvilles et squats, CNDH Romeurope, octobre 2020

L'intérêt des transferts monétaires dans la lutte contre la précarité, Action contre la faim, mai 2020

COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUROPE

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

59, rue de l'Ourcq - 75019 Paris

T : 06 35 52 85 46

contact@romeurope.org



CNDHRomeurope



CNDH_Romeurope



www.romeurope.org